



Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Salvador (Brésil), 12-19 avril 2010



➤ [Fiche d'information 10](#)

Pour information seulement — document sans caractère officiel

DISCRIMINATION, VIOLENCE ET MAUVAIS TRAITEMENTS: UNE RÉALITÉ TROP FRÉQUENTE POUR LES MIGRANTS

Il n'est pas facile de quitter son pays, et souvent sa famille et tout ce que l'on connaît (quelles que soient les circonstances qui commandent le départ), pour se rendre dans un pays étranger où tout est différent, de la langue aux habitants en passant par la nourriture et la culture, peut-être parfois sans savoir si l'on arrivera à destination. Pourtant, il y a aujourd'hui 214 millions de migrants dans le monde, soit 3,1 % de la population mondiale. Contrairement aux idées reçues, seulement 37 % des mouvements migratoires ont lieu des pays en développement vers les pays développés. La plupart des migrants se déplacent entre pays situés au même niveau de développement.

Dans leur quête d'une vie meilleure, fuyant souvent des situations traumatisantes telles que la guerre, des troubles civils et des catastrophes naturelles, les migrants peuvent subir des violences et de la persécution. Cela revêt maintes formes, de la traite au trafic, avec le risque de ne pas arriver vivants à destination, aux discriminations au niveau des possibilités scolaires, économiques et sociales, y compris dans la recherche d'un logement ou d'un emploi.

La question de la migration touche chaque pays, qui peut être une terre d'origine, de transit ou de destination. Mais comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, pour trop de migrants, la réalité c'est faire face à la discrimination, à l'exploitation et aux mauvais traitements.

La crise économique actuelle a encore aggravé les facteurs qui rendent les migrants vulnérables et accroissent leur risque d'être persécutés.

Bien que plusieurs conventions et accords internationaux abordent la question de la protection des migrants, l'importance du Protocole contre le trafic illicite de migrants, ratifié par 122 États au 5 janvier 2010, réside dans le fait qu'il constitue le premier instrument mondial juridiquement contraignant qui comporte une définition acceptée du trafic de migrants comme une activité distincte de la traite des personnes. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1990 et entrée en vigueur en 2003, est un autre document important. Il s'agit du traité international sur les droits de l'homme le plus complet qui protège les droits des travailleurs migrants, qu'ils se trouvent en situation régulière ou irrégulière.

Il est difficile de mesurer l'ampleur des persécutions subies par les migrants. Les données sont rares et leur interprétation sujette à de vives controverses. Tout d'abord, les migrants sont naturellement réticents à signaler les délits dont ils sont victimes. Les enquêtes sur les mauvais traitements utilisent fréquemment des catégories telles que "étrangers ou groupes minoritaires" qui ne correspondent pas à la définition d'un migrant. Les migrants en situation irrégulière, dont la présence n'est pas officiellement reconnue, ne sont pas inclus dans ces enquêtes.

Selon les données disponibles, les migrants sont victimes de toute une série d'infractions souvent non signalées. Ainsi, dans les 27 États membres de l'Union européenne, une personne sur quatre appartenant à un groupe minoritaire avait été victime d'une infraction au moins une fois en 2008.

➤ **Violence contre les travailleurs migrants: la nature du problème**

Dans maints pays d'Europe occidentale, le pourcentage de travailleurs nés à l'étranger s'élève à environ 10 %. Cette proportion est également importante et en augmentation dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et des Amériques, atteignant 60 à 80 % dans certains États du Golfe.

De nombreux travailleurs migrants font face à diverses formes de violence et de mauvais traitements, particulièrement dans le domaine de l'emploi. Cela inclut un travail mal, voire non rémunéré, l'absence de contrat ou des contrats de courte durée, un plus grand nombre d'heures de travail pour une rémunération égale ou inférieure au salaire minimal, ou des travaux sales, dangereux et difficiles.

De nombreux migrants à l'intérieur d'un même pays ou transfrontaliers sont traités comme des esclaves dans les mines, le secteur agricole ou d'autres secteurs. Fréquemment leurrés par la promesse d'un bel avenir, ils se retrouvent profondément endettés et font face à la violence et à la contrainte lorsqu'ils tentent de partir.

Les femmes sont particulièrement vulnérables. Quelque 94,5 millions ont migré en 2005, représentant près de la moitié des migrants dans le monde.

En plus de la violence physique, les migrants sont généralement les cibles de très nombreuses discriminations qui conduisent à la persécution. Ainsi, une étude européenne révèle que la discrimination dans l'enseignement et l'emploi

est un problème particulier pour certains groupes qui les empêche de profiter des possibilités disponibles.

Le système de justice pénale est un autre domaine dans lequel les migrants font face à une inégalité de traitement. Dans la plupart des pays occidentaux, les étrangers semblent de plus en plus surreprésentés dans le système pénal, constituant plus de 30 % de la population carcérale dans certains endroits.

› Attaquer le problème

La question doit être abordée à plusieurs niveaux. Les droits fondamentaux des migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, doivent être reconnus. Il faut enseigner aux victimes leurs droits et la législation. Les employeurs devraient savoir qu'ils sont responsables de la sécurité de leurs employés et, enfin, les migrants devraient être encouragés à maîtriser la langue locale, ce qui réduira leur dépendance.

Le défi de loin le plus important est de faciliter l'accès des migrants à la justice et d'améliorer leurs relations avec la police. Les campagnes de sensibilisation et l'autonomisation des communautés de migrants constituent une première étape pour relever ce défi.

Le cadre international destiné à protéger les droits des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille est certes en place, mais il reste à le mettre intégralement en œuvre. Il importe que les États Membres revoient leur législation pour être en mesure de poursuivre les auteurs du trafic des migrants

et de la traite des êtres humains et autres délinquants, et pour déterminer et protéger les droits des victimes de violences.

Pour ce faire, il faut renforcer les compétences et les moyens des organes de justice pénale et augmenter l'offre de formation (et le personnel le cas échéant) pour les fonctionnaires nationaux et locaux qui s'occupent des questions de protection, de répression et d'application de la législation du travail dans le domaine des migrations. Tous les acteurs de la lutte contre la violence devraient avoir les moyens d'identifier les victimes de violences et veiller à ce que leurs droits soient protégés. Les organismes d'aide sociale responsables de la protection des droits des migrants et des victimes d'infractions devraient également être renforcés. Enfin, il faudrait adapter les mesures de soutien aux différents aspects et besoins de chaque communauté.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites:

www.unis.unvienna.org

www.unodc.org

www.crimecongress2010.com.br

Les débats seront diffusés en direct sur le site:

www.un.org/webcast/crime2010